

**Votre contact en direct**

031anne-sophie.ponton@pole-emploi.net

C31/ID402/KC59

Mme CHAPLART CHRISTELLE  
GENTONIERE  
6320 A ROUTE DEPARTEMENTALE 538  
26350 MONTCHENU

**Références à rappeler**

numéro identifiant 4798914L

numéro de dossier 981

numéro d'action 99

ROMANS SUR ISERE, le 29 novembre 2021

KC59

**Objet : Renouvellement de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)**

Madame CHAPLART,

Vous arrivez au terme d'une période d'indemnisation de 6 mois à l'allocation de solidarité spécifique.

Pour bénéficier du renouvellement de cette allocation, vous devez :

- Ne pas remplir les conditions pour bénéficier de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ;
- justifier de ressources mensuelles inférieures\* au plafond prévu par le code du travail\*\*.

Afin d'examiner votre droit à ce renouvellement, nous vous invitons à nous retourner le questionnaire ci-joint, après l'avoir complété et signé.

A défaut, le versement de votre allocation sera interrompu à la fin de la période de 6 mois en cours.

Nous vous prions d'agréer, Madame CHAPLART, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

\*Notice DAJ 155

\*\*Articles R. 5423-1 et R. 5423-9 du code du travail

Références : 4798914L  
numéro de dossier : 981  
numéro d'action : 99

Le 29/11/2021

**DECLARATION DES RESSOURCES DU 01/12/2020 AU 30/11/2021 POUR LE RENOUELEMENT DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITE SPECIFIQUE**

Situation familiale :  célibataire  divorcée, séparée  veuve  
 mariée  vie maritale ou PACS nombre d'enfants à charge :

Justificatifs à produire obligatoirement :

Copie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de celui de votre conjoint.  
Pôle emploi se réserve la possibilité de demander, à tout moment, l'original des justificatifs de ressources.

Vous devez mentionner, sans pratiquer aucun abattement ni déduction (sauf colonne B ligne 2) :

- tous les revenus à déclarer au titre de l'impôt sur le revenu,
- les revenus perçus à l'étranger (y compris ceux versés par une organisation internationale).

Les prestations familiales et l'allocation logement n'ont pas à être mentionnées.

	A Vous-même Sommes perçues	B Votre conjoint Sommes perçues
1.Salaires nets imposables (1) (y compris avantages en nature et primes diverses)		
2.Revenus et plus-values des professions non-salariées (artisan, commerçant,etc...)(1)		
3.Indemnités journalières de sécurité sociale		
4.Rémunération de stage et allocations de chômage		
5.Pensions (y compris pensions alimentaires et pensions d'invalidité), préretraites, retraites (y compris retraites militaires) et rentes, directes ou de reversion		
6.Autres ressources (précisez : revenus de valeurs et capitaux mobiliers, revenus fonciers, plus-values et gains divers, etc.)		
TOTAL		
7.Pension alimentaire ou prestation compensatoire versée à votre ex-conjoint		

(1) Ne remplissez cette case que si vous exercez actuellement une activité professionnelle réduite tout en continuant à percevoir vos allocations de chômage.

Votre conjoint exerce-t-il actuellement une activité professionnelle ?  oui  non

S'il a cessé cette activité (rupture du contrat de travail s'il était salarié, ou cessation définitive de son activité non salariée) perçoit-il un revenu de remplacement ?  oui  non

Si oui, s'agit-il d'une :

- allocation de chômage ou rémunération de stage  préretraite  
 pension (de retraite ou d'invalidité)  autre allocation (à préciser) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration. En cas d'inexactitude ou d'omission, je serai passible des sanctions prévues par l'article L. 5429-1 du code du travail (amende de 4000 euros) et de l'exclusion des allocations de solidarité (articles L. 5426-2, L. 5426-9 et R. 5426-3 3° du code du travail).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (Signature obligatoire)

Les informations collectées dans ce document sont destinées au renouvellement des droits à l'allocation de solidarité spécifique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez, auprès du directeur de Pôle emploi, d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent

POLE EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES

APE ROMANS CS 90229 4 RUE AUGUSTE PERRET 26105 ROMANS SUR ISERE CEDEX

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

ACCES LIBRE DE 8H30 A 12H30 DU LUNDI AU VENDREDI RECEPTION SUR RENDEZ VOUS TOUS LES APRES MIDI SAUF LE VENDREDI